



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **15 octobre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90044**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 125, situé au 3, rue Elm, dans la zone H-5, vise la construction d'un garage détaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage détaché peut être implanté dans la cour avant secondaire à condition de respecter une distance minimale de 7 mètres de la ligne avant secondaire (du terrain). L'élément dérogatoire est donc le garage détaché situé à une distance de 3 mètres de la ligne avant secondaire du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 15 octobre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2024**



Greffière,  
Mélanie Poirier